

Décision de la commission alpine au regard de l'aménagement des critères FIS 2010 – 2011

Il est décidé la conservation des critères d'axés à la sélection Auvergne pour les cadets.

Une révision des critères pour les juniors, séniors est arrêtée aux barres de points suivants :

Les juniors 1^{ère} année (Garçon moins de 100 points FIS/ Dame moins de 120 points FIS)

Les juniors 2^{ème} année (Garçon moins de **90** points FIS/ Dame moins de 100 points FIS)

Les juniors 3^{ème} année (Garçon moins de **70** points FIS/ Dame moins de 80 points FIS):

Les séniors : (Garçon moins de **50** points FIS/ Dame moins de **60** points FIS)

Le compétiteur actuellement sur le Circuit FIS étant pour le début l'année à venir « hors critères » est susceptible de retour en critère à chaque actualisation des listes FIS. Sa réintégration aux conditions de prise en charge du comité, n'est assujettie qu'au seul fait de ses résultats sportifs.

Un aménagement de prise en charge aux conditions critères, bien que n'y répondant pas, est offert pour la saison 2010/2011 à Pauline Mouton, au regard de ses résultats sportifs cette saison sur le circuit régional et en compensation de l'oubli de son Club, l'année passée pour la prise de sa licence FIS.

Décision prisent lors du séminaire de la commission alpine des 08 et 09 mai 2010 au Mont Dore